

L'étalement urbain au détriment des surfaces de cultures et de nature

Aujourd'hui, des territoires sont progressivement grignotés par les phénomènes d'urbanisation et de mitage. La forte proportion d'espaces agricoles garantit en fait l'existence de « réserves foncières » directement disponibles.

L'urbanisation autour des agglomérations s'est accélérée en s'éloignant de plus en plus des villes :

- entre 1990 et 1999, la part des constructions neuves dans les centres a diminué de 50 à 30 % tandis que celle des périphéries a augmenté de 16 à 35%.

- en 1994-1996, les constructions neuves sont implantées en moyenne à moins de 16 km des centres pour atteindre près de 21 km en 2006, soit un éloignement de 5 km depuis le début des années 1990.

Cette tendance est surtout le reflet d'une contrainte économique : la rareté et la cherté des logements en ville.

De plus, le développement des périphéries engendre la multiplication des aménagements péri-urbains : équipements de types industriel et commercial, voies de communication, lignes aériennes des réseaux...

Le milieu rural n'échappe pas au phénomène. Les lotissements sont souvent distribués en marge du bourg. Les demandes de plus en plus soutenues de terrains à bâtir amplifient souvent le mitage de l'espace.

Le littoral charentais

Le littoral revêt un fort taux d'artificialisation.

- Entre 1990 et 2000, près de 750 hectares ont été transformés en surfaces artificialisées dans les communes littorales.

- La façade maritime de Poitou-Charentes est la façade française qui s'est le plus artificialisée à proximité immédiate de la mer (moins de 500 m), soit 1 % du territoire entre 1990 et 2000.

- L'artificialisation du littoral se poursuit de manière soutenue dans l'arrière pays : entre 1990 et 2003, le nombre de permis de construire délivrés a augmenté de 10,5% sur les communes littorales et 60 % dans l'arrière-pays.

Sources : DRE Poitou-Charentes - Observatoire du Littoral

L'artificialisation des sols est de plus en plus prégnante aux dépens des paysages agricoles.

